



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation <b>20 mai 2011</b>
Date d'affichage
Date de séance <b>27 mai 2011</b>

L'an deux mille onze, et le vendredi vingt sept mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	26
Procurations	5
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

**OBJET :**

Acceptant la prise en charge  
des frais relatifs à la journée  
des personnes âgées en 2011

MAIRIE DE PUNAAUIA			
Arrivée le <b>JUN 2011</b>			
N°			
SERVICE	EXECUTION		
<i>Sol</i>			
<i>fin</i>			
S	N	U	TTU
(s rép)	(30)	(7)	(3)
ELUS			
1) Projet de rep 2) Eléments de rep 3) Rec directs 4) Suive à donner 5) Info			

Le Maire certifie que le compte-  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la mairie  
dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent		X	
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse		X	BLANCHARD Moana
TEPAVA Wilhelm		X	POMMIER Aitu
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe		X	
VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck		X	ARO Dylma
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio	X		
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta	X		
TUMAHAI Hina	X		
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas	X		
ATENI née TAPARE Marie		X	
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
CRIDLAND Johnes		X	TUMAHAI Ronald
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles		X	HOWELL Patrick
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'avis favorable de la commission des affaires administratives réunie en date du 04 mai 2011 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 27 mai 2011 ;

**ADOpte**

- Article 1** – Est autorisée la prise en charge des frais relatifs à l'organisation de la journée des personnes âgées pour un montant de 3.000.000 de francs CFP (TROIS MILLIONS DE FRANCS).
- Article 2** – La dépense est imputable au budget communal, à l'article 6232 024 «Fêtes et cérémonies » et 60632 020, de l'exercice budgétaire 2011 en section de fonctionnement.
- Article 3** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 4** – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 27 mai 2011

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en subdivision le :  
03 mai 2011  
et après publication, affichage ou  
notification le :



Le maire,  
  
**R. TUMAHAI**



Le Maire,

  
**R. TUMAHAI**



## Conseil municipal – Séance du 27 mai 2011

### Rapport de présentation

**Objet :** *Projet de délibération n° 79/2011 du 27 mai 2011 acceptant la prise en charge des frais relatifs à la journée des personnes âgées en 2011*

Lors de la commission des affaires administratives réunie le 4 mai dernier, les élus de la commission ont examiné les actions sociales que la commune pourrait soutenir en 2011.

#### 1. RATTACHEMENT AU PLAN STRATEGIQUE COMMUNAL

Le projet relatif à la journée « MATAHIAPO » est inscrit dans le plan directeur 2014 de PUNAAUIA et concerne l'objectif 1.3 « **Promouvoir une participation citoyenne de tous les administrés** » et met en œuvre l'action 1.3.2 à savoir la promotion de l'intégration sociale et du civisme.

#### 2. PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

La fête des « MATAHIAPO » consiste à offrir un repas et un temps de détente aux personnes âgées qui ont ainsi l'occasion de partager un moment ensemble.

#### 3. ELEMENTS DE CONTEXTE, CONSTATS ET DIAGNOSTICS A L'ORIGINE DE L'ACTION

##### 1. *Eléments de contexte :*

- ⇒ Problématique sociale en augmentation
- paupérisation des familles entraînant une croissance des demandes de bourses de cantine scolaire de 25% par rapport à l'an dernier,
- augmentation de 140 dossiers RSPF de 2009 à 2010,
- augmentation du chômage (crise mondiale, récession économique).
  - ⇒ Difficulté sociale et pauvreté favorisant l'exclusion,
  - ⇒ Peu, voire pas, d'activité en faveur des personnes âgées,
  - ⇒ Désengagement des familles dans la prise en charge de leurs aînés,
  - ⇒ Des MATAHIAPO de plus en plus livrés à eux-mêmes.
- 2. *Public visé :* 800 MATAHIAPO environ seront contactés par courrier, visite sur le terrain et téléphone. Présence escomptée pour la journée : 300 MATAHIAPO.
- 3. *Critères de sélection :*
  - ⇒ Inscription sur la liste électorale de la commune depuis au moins deux ans,
  - ⇒ Personnes âgées de 70 et plus.

**4. OBJECTIFS ET RESULTATS A ATTEINDRE : Offrir un moment de détente à nos MATAHIAPO**

- ⇒ Présence de 300 MATAHIAPO,
- ⇒ Offrir un repas aux MATAHIAPO,
- ⇒ Offrir des prestations de spectacle.

**5. DESCRIPTION DE L'ACTION**

Cette fête consiste à offrir un repas et un spectacle aux personnes âgées de PUNAAUIA, âgées de 70 ans et plus et inscrites sur la liste électorale depuis plus de deux ans. Un groupe de travail sera mis en place afin d'assurer les opérations de communication, d'organisation, d'encadrement et d'évaluation.

Ce projet nécessite une forte mobilisation du personnel communal et des élus. La date prévisionnelle est fixée au samedi 1<sup>er</sup> octobre 2011.

*1. Les périodes de l'action*

PROJET: LA FETE DES MATAHIAPO	AVRIL	MAI	JUILLET	SEPT	OCT
Préparation des invitations					
Gestion des invitations (confirmation)					
Préparation des bons de commande					

*2. Le partenariat*

- Les services internes
- Les élus

**6. EVALUATION**

- Encadrement : la mairie / porteur du projet.
- Bénéficiaires : fiche de satisfaction.
- Bilan général

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.